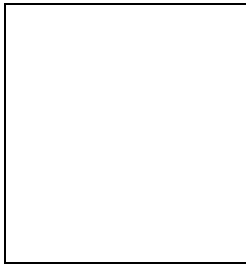


MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 27 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, à 20h, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 19 mars 2018

Étaient présents: Vincent CLAIR, Emmanuel DARGELLY, Cédric DEJOINT, Jean-Luc DURIEUX, Jean-Louis GIRARD, Murielle GRIFFET, Yvan REYNAS, Jérôme ROBIN, Nicole REA et Thierry RUSSIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s): Chantal COTS, Ludivine FONBONNE, Emilie ROSTAING, et Blandine VERDIER.

Chantal COTS a donné procuration à Murielle GRIFFET.

Murielle GRIFFET a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°2018-09

Objet : Vote du compte administratif 2017

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délibérés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte d'administration dressé par le Maire accompagné du compte de gestion du trésorier,

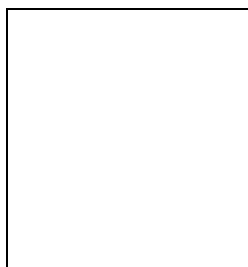
CONSIDERANT que M. Jean-Luc DURIEUX, Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2017, propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes suivant détail ci-joint,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, par dix voix « pour », le Maire s'étant retiré, l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2017, définitivement closes et les crédits annulés.

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 27 mars 2018

	Exercice 2017		
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Section de Fonctionnement	328.768,70	397.478,44	68.709,74
Section d'Investissement	451.183,68	409.446,06	- 41.737,62
TOTAL	779.952,38	806.924,50	26.972,12
(002) résultat reporté en Fonctionnement N-1		376.635,40	376.635,40
(001) Solde d'Investissement N-1	101.932,67		-101.932,67
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	328.768,70	774.113,84	445.345,14
Investissement	553.116,35	409.446,06	-143.670,29
SITUATION DE L'EXERCICE 2017	881.885,05	1.183.559,90	301.674,85

Délibération n°2018-10

Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017 établi par le Trésorier de Beaurepaire

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion établi par le Trésorier de Beaurepaire pour l'exercice 2017, constatant la concordance entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2017.

Délibération n°2018-11

Objet : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, voté le 27 mars 2018,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 445.345,14 euros,

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

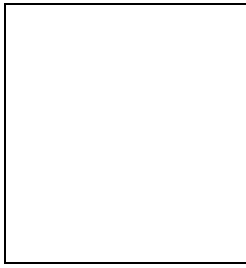
EXCEDENT AU 31/12/2017: 445.345,14€

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)

- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068) : 123.670,29 euros.



Réunion du 27 mars 2018

SOLDE DISPONIBLE affecté comme suit :

- affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créateur) : 321.674,85 euros.

Délibération n°2018-12

Objet : Vote des taux des taxes 2018

En vue de l'élaboration du budget 2018, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux à appliquer aux différentes bases d'imposition.

Le conseil municipal, après délibération,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de modifier les taux communaux applicables aux bases d'imposition pour l'année 2018, à l'exception du taux applicable au foncier non bâti.

VOTE, à l'unanimité des membres présents, les taux suivants à appliquer aux bases d'imposition pour 2018 :

- Taxe d'habitation: 11,30 %
- Foncier Bâti: 19,32 %
- Foncier Non Bâti : 58,00 %

Délibération n°2018-13

Objet : Vote du budget 2018

Le Conseil vote à l'unanimité des membres présents, par dix voix pour, le Maire s'étant retiré, le budget primitif de 2018 qui se répartit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

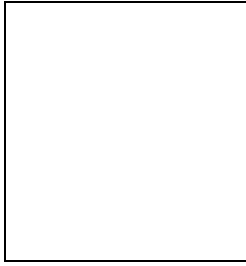
Dépenses:

- Charges à caractère général : 128.137€
 - Charges de personnel et frais assurances : 153.800€
 - Autres frais de gestion courante : 34.100€
 - Atténuation de produits : 25.000 €
 - Charges financières : 2.900€
 - Dépenses imprévues : 5.000€
 - Virement à la section d'investissement : 281.578€
- TOTAL : 630.515€**

Recettes :

- Produits des services : 2.040€
 - Impôts et taxes : 163.000€
 - Dotations et participations: 113.800€
 - Autres produits de gestion: 30.000€
 - Excédent reporté de l'exercice 2017: 321.675€
- TOTAL : 630.515€**

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 27 mars 2018

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Emprunts et dettes assimilées : 216.200€
- Dépôts et cautionnements : 1.000€
- Immobilisations corporelles : 206.378€
- Immobilisations incorporelles : 50.000€
- Immobilisations en cours : 86.000€
- Dépenses imprévues : 5.000€
- Opérations patrimoniales : 46.544€
- Solde d'exécution 2017 reporté : 143.670€

TOTAL : 754.792€

Recettes :

- Dotations et fonds divers : 70.000€
- Dépôts et cautionnement : 1.000€
- Virement de la section de fonctionnement : 281.578€
- Subventions : 232.000€
- Opérations patrimoniales : 46.544€
- Excédent de fonctionnement (1068) : 123.670€

TOTAL : 754.792€

Questions diverses